

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37754

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le caractère optionnel de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans le projet de réforme de la classe de seconde. Cette discipline, jusqu'alors obligatoire dans les enseignements fondamentaux, est plus que jamais nécessaire au vu des enjeux environnementaux. Pour les élèves, cet enseignement permet en outre d'appréhender une culture scientifique, d'apprendre des méthodes et des expérimentations qui ouvrent la voie vers des métiers d'avenir. Il serait dommageable pour notre société que les jeunes ne puissent pas appréhender cette matière dès la seconde. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire pour garantir l'initiation des élèves de secondes aux sciences de la vie et de la terre.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à M. Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. M. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que sera traitée la guestion de la place des sciences de la vie et de la Terre dans l'enseignement du lycée.

Données clés

Auteur: M. Julien Dray

Circonscription: Essonne (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 37754 Rubrique : Enseignement secondaire $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE37754}}$

Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10832 Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4631